avril 2011

Interprofession

Reconduction du contingent d’heures supplémentaires

La FNBM (Fédération du Négoce de Bois et des Matériaux de construction) et le syndicat (FO-BTP (Force Ouvrière des travailleurs du bâtiment) ont signé le 15 décembre dernier un avenant à l’accord de 1999 portant sur la reconduction du contingent d’heures supplémentaires dans la branche du négoce des matériaux de construction. Cet avenant conclu à durée déterminée, jusqu’au 31 décembre 2011, permet aux entreprises ayant maintenu une durée collective de travail de 39 heures de bénéficier d’un contingent de 210 heures éligibles aux exonérations prévues par la loi TEPA (Travail Emploi Pouvoir d’Achat).

Forte de cet accord, la commission sociale de la branche du négoce des matériaux de construction consacre désormais une partie de ses travaux à l’émergence d’une commission paritaire validant les accords conclu par les entreprises de 200 salariés et moins dérogeant au contingent d’heures supplémentaires de la branche et soumis à acceptation formelle des partenaires sociaux de la branche.

Premier numéro de La Lettre de la Fédération

La FNBM a profité du mois de janvier pour publier le premier numéro de La Lettre de la Fédération, son support trimestriel d’information et de diffusion des actions professionnelles. Relais des actions engagées sur le territoire par le réseau des syndicats départementaux et des unions régionales, elle informe les négoces de matériaux de construction et spécialisés bois des grands dossiers traités par la fédération, de leur évolution et de leurs conséquences sur la profession.